

Tockert, nous eûmes le plaisir de voir également la direction de l'Institut Emile Metz fonder une section de boy-scouts dont elle prenait à charge les uniformes, l'équipement et le matériel. Comme l'Institut Emile Metz était le seul établissement du pays où le cours d'éducation physique était enseigné avec tout le sérieux voulu par un moniteur diplômé qui était en même temps maître de natation et guide des éclaireurs, on comprend pourquoi pendant bien des lustres, la troupe des «foulards blancs» remporta la palme aux Pow-Wows annuels de la FNEL.

Après le décès de la donatrice survenu au château de Beggen le 8. 4. 1919, les exécuteurs testamentaires (G. Barbanson et E. Mayrisch) «couronnèrent l'oeuvre de la défunte» en dotant l'Institut d'un atelier d'apprentissage et d'un laboratoire psycho-physiologique munis de l'outillage le plus moderne. A l'atelier l'apprenti apprend «l'habileté professionnelle, le culte du travail et la valeur individuelle; le laboratoire enregistre d'abord et étudie ensuite les capacités de travail de l'individu, en les faisant converger vers le maximum de bonheur individuel.» (22) On remarquera que les visées étaient hautes et l'on ne s'étonnera pas d'apprendre que parmi les premiers collaborateurs de la Direction on comptait les professeurs Nicolas van Werveke et Nicolas Braunshausen.

Le nom de Madame Emile Metz figure également en bonne place dans les annales et de la Maternité G.-D. Charlotte et de la Ligue luxembourgeoise contre la Tuberculose : à deux reprises ses exécuteurs testamentaires firent à cette dernière société un don de 10 000 francs. (23)

Le 18. 12. 1923 G. Barbanson en sa qualité de légataire de Madame Emile Metz et Madame et Mademoiselle Mayrisch en tant qu'héritières d'Emile Mayrisch, autre légataire, perpétuèrent le souvenir de la défunte en constituant la «*Fondation Veuve Emile Metz-Tesch*», déclarée établissement d'utilité publique par arrêté gr.-d. du 22. 12. 1928, publié au n° 59 du Mémorial de la même année. En 1961 le produit du portefeuille de la Fondation dépassait 7 millions de francs. (Mémorial n° C/45, 1962).

Enfin il y a lieu de relever que par son testament mystique en date du 16. 4. 1918, Madame Metz avait légué à l'Hospice civil toutes les prairies qu'elle possédait dans la vallée de Roeser, soit 16 ha des meilleurs prés de ce ban. (24)

La vente publique du mobilier du château de Beggen organisée après le décès de la maîtresse du lieu avait attiré beaucoup de monde, curieux de voir comment était logé un des plus riches couples du pays. La désillusion fut grande pour ceux qui croyaient y découvrir plus de goût que celui de l'époque qui n'en avait pas. Mais il y eut aussi matière à sourire, surtout lorsque l'immense lit d'apparat, carré et à baldaquin, fut acquis par un joyeux célibataire connu pour ses frasques.